

# Pour des intellectuels, l'animal ne doit plus être considéré comme un meuble

**Une vingtaine de penseurs s'associent à 30 Millions d'amis pour demander que les bêtes n'apparaissent plus dans le Code civil au livre des «biens»...**

Les chiens sont-ils des armoires comme les autres ? On vous l'accorde, cette question est un peu provocatrice. Mais la position qu'adoptent une vingtaine d'intellectuels dans un manifeste publié jeudi sur le site de la Fondation 30 Millions d'amis n'est pas si éloignée de cette interrogation. Dans ce document, Edgar Morin, Boris Cyrulnik, Alain Finkielkraut, Luc Ferry, Michel Onfray et 18 autres penseurs demandent à ce que les animaux «*bénéficient d'un régime juridique conforme à leur nature d'être vivants et sensibles*».

Les animaux trouvent actuellement leur place dans le Code civil au chapitre «des meubles». Ils sont «définis comme des choses, sur lesquelles l'homme peut par conséquent exercer un droit absolu», déplorent les signataires du manifeste.

## **Des «êtres capables de souffrance»**

«Il ne s'agit évidemment pas de les mettre sur le même plan que des êtres humains», souligne Reha Hutin, la présidente de la Fondation 30 Millions d'amis, mais «*de nombreuses études scientifiques montrent que ce sont des êtres capables de souffrance, de sensibilité*». Il convient donc, selon elle et les intellectuels mobilisés, de créer dans le Code une catégorie à part, différenciée des «personnes» et des «biens».

La mesure serait surtout symbolique. Le Code rural définit déjà l'animal comme un «*être sensible*», tandis que le Code pénal punit de deux ans de prison et 300.000 euros d'amende au maximum les actes de cruauté et les sévices graves envers les animaux. Mais modifier le Code civil, qui date de 1804, aurait le mérite de «changer les mentalités», souligne Reha Hutin, car les peines prévues «ne sont jamais appliquées».

## **250.000 signatures**

«*Chaque année, nous sommes partie civile dans des procès où des gens qui blessent des animaux s'en sortent avec du sursis*», raconte-t-elle parce que «*les magistrats apprennent dès l'école que les animaux sont des objets*».

Il s'agit aussi de «se mettre au diapason de nombreux pays», notamment en Europe, qui ont déjà adopté ce type de législation. La Fondation a lancé il y a un an une pétition, qui est toujours ouverte, et a reçu à l'heure actuelle 250.000 signatures. Elle entend la porter bientôt à la ministre de la Justice, Christiane Taubira.

Auteur : Enora Ollivier

Source : 20minutes.fr du 24/10/2013 <http://www.20minutes.fr/societe/1241287-20131024-intellectuels-lanimal-doit-plus-etre-considere-comme-meuble>